

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION du 05.03.2026

QUESTION ORALE relative au transport à la demande

Exposé des motifs :

Le transport à la demande est-il aujourd'hui victime de son succès ou prend-il un train de retard ?

Telle est la question que s'est posée notre groupe à la suite de plusieurs interpellations citoyennes et à la lecture de différents articles de presse. Le TAD est une solution structurante pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires peu denses, opéré dans le cadre du réseau Aléop. Il a fait l'objet d'un engagement budgétaire important de la Région avec désormais des enveloppes contraintes pour assurer l'offre socle.

Aujourd'hui, le TAD nécessiterait d'être renforcé alors que de nombreux retours d'utilisateurs font état d'une saturation croissante du service : délais de réservation allongés, manque de souplesse, difficultés d'adaptation aux imprévus. En perdant en flexibilité, le dispositif perd aussi en pertinence pour nombre d'utilisateurs et d'utilisateurs, en particulier les plus fragiles.

Parallèlement à la qualité de service, la question de l'avancement de la couverture en TAD du territoire doit être posée.

Sur son site internet, la Région affiche l'ambition qu'à terme tous les territoires soient couverts en dehors des agglomérations et s'engage à organiser et financer les services là où rien n'existe aujourd'hui. Or, plusieurs collectivités partenaires indiquent être en cours de déploiement, par ailleurs les modalités de financement auraient évolué, la Région ne prenant finalement pas l'intégralité des coûts annoncés initialement. Certaines se seraient ainsi vues contraintes de contribuer davantage pour consolider l'offre socle, ce qui interroge sur la lisibilité et la stabilité du partenariat. Des appels d'offre auraient pris du retard et ralenti le déploiement du TAD notamment en Sarthe où dans certaines communautés de communes le TAD ne sera pas mis en place avant 2027 !

Enfin, il apparaît que la Région travaille à la définition d'une nouvelle formule de transport à la demande « tous publics », prévue pour la fin 2026 tel qu'on peut le lire dans la presse.

Dans ce cadre, Madame la Présidente :

- **Quel est aujourd'hui le taux réel de couverture du territoire régional par le transport à la demande, au regard des objectifs affichés de généralisation hors agglomérations ?**
- **L'offre socle actuelle est-elle garantie sur l'ensemble de l'année civile ou dépend-elle de la consommation progressive d'une enveloppe budgétaire susceptible d'être épuisée en cours d'exercice ?**
- **Pouvez-vous préciser les engagements financiers respectifs de la Région et des collectivités partenaires, et indiquer si les conditions initialement annoncées ont été modifiées en cours de mise en œuvre ?**
- **Concernant la nouvelle formule prévue fin 2026, quels ajustements organisationnels, techniques et budgétaires sont envisagés afin d'éviter que le transport à la demande ne devienne une solution structurellement saturée et inefficace, notamment pour les publics les plus fragiles et les territoires les plus isolés ?**



Mélanie Cosnier

Conseillère régionale du
groupe l'Écologie ensemble

